Du sursis pour un profanateur clandestin marocain

13/05/2010 à 7h00

Un étudiant de confession musulmane, qui avait profané le 28 janvier dernier une trentaine de tombes au cimetière du village de Biéville-Beuville (Calvados), a été condamné par le tribunal correctionnel de Caen à un an de prison avec sursis. Le jeune homme âgé de 23 ans n'était pas présent à l'audience.



En situation irrégulière, il a été reconduit au Maroc après les faits. Il avait été interpellé par les gendarmes après avoir été aperçu par des riverains intrigués d'entendre du bruit dans le cimetière de cette commune de 2.700 habitants. Plusieurs croix et plaques avaient été cassées. Lors de son interpellation, le jeune homme avait reconnu les faits et avait déclaré aux gendarmes avoir entendu des voix lui demandant de casser des croix.

Le Figaro